

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.african-union.org

CONFERENCE DE L'UNION

Seizième session ordinaire

30 - 31 Janvier 2011

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Assembly/AU/15(XVI) Add.9

Original : Français

**LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE YAOUNDE
« AFRICA 21 » : PARTENARIAT MONDIAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**

(Point proposé par la République du Cameroun)

**LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE YAOUNDE « AFRICA 21 » :
PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
(Point proposé par la République du Cameroun)**

A l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Indépendance du Cameroun, pays ayant ouvert la marche vers les indépendances africaines pour l'année 1960, S.E.M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, a convié Ses Pairs Africains et de nombreuses hautes personnalités internationales (liste des participants ci-jointe) comme le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. M. Jean PING, à une Conférence du 18 au 19 mai 2010, sur le thème « **AFRICA 21 : Nouveaux Défis pour l'Afrique** ».

Au terme d'échanges fort enrichissants, les participants ont adopté une Déclaration dans laquelle ils ont identifié un certain nombre de défis et de problèmes que l'Afrique doit affronter dans sa quête pour la Paix et le Développement :

1. consacrer l'agriculture vivrière comme une priorité pour le développement du Continent, et envisager des mesures appropriées pour la protection du marché africain des produits vivriers ;
2. lutter contre les dérives spéculatives et les produits dérivés coupés des transactions réelles, notamment dans le domaine alimentaire, et créer un mécanisme pour la réparation des préjudices ;
3. maîtriser l'urbanisation par :
 - le contrôle des risques sanitaires ;
 - la prévention de la perte des valeurs culturelles africaines.
4. identifier les causes de fragilité qui génèrent l'insécurité en Afrique et mettre en place une architecture appropriée pour la réduction de ces causes ;
5. protéger les côtes africaines en mettant en place, un système de sécurité et de sûreté maritimes.

Les participants ont souligné la nécessité de mettre sur pied un Comité de suivi avec pour mandat, de construire et proposer des scénarii précis de mise en œuvre, y compris la nature, la planification des initiatives collectives concrètes que l'Afrique pourrait entreprendre à l'échelle mondiale ou continentale, pour faire face à ses nouveaux défis.

Le Chef de l'Etat camerounais, initiateur de la Conférence internationale de Yaoundé dite « AFRICA 21 » souhaite que la mise en place du Comité de suivi soit confiée à l'Union africaine, par le biais du Président de la Commission de l'UA, S.E. M. Jean PING.

Ce choix découle du fait que, l'Union africaine étant déjà à l'œuvre dans certaines des thématiques développées dans la Déclaration de Yaoundé, elle s'en approprierait les conclusions et pourrait identifier les actions en cours et les mettre en synergie avec sa stratégie globale.

A cet égard, le Président de la Commission de l'Union africaine, qui était le Rapporteur de la Conférence internationale de Yaoundé, serait mandaté par la Conférence pour créer le Comité de suivi dans un délai de 30 jours.

Au terme d'une période de six à 12 mois maximum, le Comité soumettrait un Rapport à la Conférence par le biais du Président de la Commission sur la base duquel, la Conférence prendrait des mesures pour la mise en œuvre des solutions qui seront proposées.

Conscient des coûts que pourrait entraîner la mise sur pied du Comité de Suivi, la Commission de l'Union africaine, conformément aux dispositions pertinentes de son Règlement intérieur et ses Statuts, pourrait en évaluer l'incidence financière, pour permettre au Gouvernement Camerounais d'apporter une contribution initiale à son fonctionnement.

D'ores et déjà, le Cameroun s'engage à verser une contribution initiale de 300.000 dollars EU, sans préjudice de l'évaluation financière finale de la Commission de l'UA.

Compte tenu de ce qui précède, le projet de décision suivant est soumis à la Conférence pour adoption :

- la Conférence prend note de la Déclaration de Yaoundé ;
- se félicite de l'initiative de la Conférence internationale de Yaoundé ;
- demande au Président de la Commission de l'Union africaine de prendre les dispositions appropriées pour la création d'un Comité de suivi de la Déclaration de Yaoundé dans un délai de 30 jours, à compter de la date de la prise de la présence décision, avec pour mandat, de construire et proposer des scénarii précis de mise en œuvre, y compris la nature, la planification des initiatives collectives concrètes que l'Afrique pourrait entreprendre à l'échelle mondiale ou continentale, pour faire face à ses nouveaux défis ;
- l'invite à lui faire un rapport sur les conclusions des travaux dudit Comité de suivi lors de sa dix-septième session ordinaire.

2011-01-31

The Yaoundé international conference «Africa 21»: global partnership for the development of Africa (Item Proposed by the Republic of Cameroon)

Africa Union

African union

<http://archives.au.int/handle/123456789/5792>

Downloaded from African Union Common Repository